

Règlement – Concours « Zéro Cliché au lycée Vollard »

Modalités et procédures de participation au concours « Zéro cliché au lycée Vollard ».

Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par Mme Luc, enseignante de Physique au lycée Ambroise Vollard et référente égalité Fille/Garçon, sous couvert du chef d'établissement. Le concours est organisé au sein même du lycée, à l'adresse suivante : n°3, avenue de Soweto – Terre-Sainte 97410 Saint-Pierre.

Article 2 : Description du concours

La question de l'égalité entre les filles et les garçons est omniprésente dans l'actualité et constitue une priorité nationale au centre des enjeux éducatifs en général, et de l'éducation aux médias et à l'information en particulier. Le concours « Zéro Cliché au lycée Vollard » pour l'égalité fille/garçon propose d'aborder avec les élèves la question des stéréotypes sexistes dans l'espace public, le sport, le travail, les médias, l'école, en leur faisant produire un média d'information pouvant comprendre texte, image, son, dans le format de leur choix : article, dessin de presse, caricature, affiche, poster, reportage audio/vidéo, ...

Les élèves lauréats du présent concours participeront au concours national « Zéro Cliché » .

Article 3 : Modalités de participation au concours

3.1. Participants

Le concours « Zéro cliché à Vollard » est gratuit et ouvert à tous les élèves inscrits au lycée Ambroise Vollard de Saint-Pierre , **de la Seconde à la Terminale.**

3.2. Conditions de participation

Le concours consiste en la réalisation par les élèves, individuellement ou collectivement, d'une production médiatique (textuelle, visuelle, sonore ou vidéo) déconstruisant les stéréotypes sexistes. Toute participation ne respectant pas les conditions de participation sera considérée comme nulle.

3.3. Critères de sélection

Plusieurs formats sont acceptés. Le temps de lecture/visionnage ne doit pas excéder 5 minutes. Il est impératif que la production soit en langue française ou traduite/sous-titrée en français.

Tous les genres journalistiques sont acceptés : article, billet d'humeur, interview, portrait, reportage, dessin de presse, chronique, ...

Le production doit être originale et ne contenir aucune œuvre préexistante protégée par la propriété intellectuelle (musique, œuvre littéraire et artistique, vidéo, etc.). Tout contenu intégré au sein de la production doit avoir été conçu entièrement par les élèves.

Le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Qualité et pertinence du message en rapport avec la thématique ;
- Qualité et pertinence de l'angle choisi ;
- Qualités rédactionnelles : contenu, style, analyse/réflexion, écriture journalistique, respect de la grammaire et de l'orthographe ;
- Qualités de réalisation : attractivité, maquette et mise en page, création graphique, illustrations, montage audio/vidéo, environnement sonore, qualité de l'image, etc. ;
- Nature du projet : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, place dans la vie de l'établissement, prise en compte du public cible ;
- Responsabilité : signature des productions, identification et respect des sources.

Le jury prendra en compte également la créativité et l'originalité du projet.

3.4. Calendrier

- Date de lancement du concours au lycée : Lundi 6 février 2023

- Date limite de dépôt des productions : Jeudi 2 mars 2023
- Réunion du jury : vendredi 3 mars 2023
- Parution des résultats : lundi 6 mars 2023

ARTICLE 4 : Détermination des lauréats et remise des lots

4.1. Le jury

Le jury sera composé d'enseignants, de membres de l'administration, et de membres de l'équipe éducative du lycée Ambroise Vollard.

4.2. Détermination des lauréats

Le jury déterminera les élèves lauréats dont les productions auront répondu aux critères de sélection précisés à l'article 3.3. Les décisions du jury sont sans appel.

4.3. Proclamation des résultats

Les résultats seront affichés au lycée (tableau d'affichage) et publiés sur le site internet du lycée à l'issue des délibérations du jury dès le lundi 6 mars 2023.

4.4. Nature des prix et mentions spéciales

Le jury décernera un lot aux trois premiers élèves lauréats.

Description des lots attribués aux lauréats :

- 1^{er} Prix : 1 bon pour une séance d'échappée game 3 à 6 joueurs à « J'échappée »
- 2^{ème} prix : 1 pass adrénaline à « Acroroc »
- 3^{ème} prix : 3 bons de 15 % de réduction sur une séance d'échappée game 3 à 6 joueurs à « Prisoners »

Attribution de « mentions spéciales » :

Le jury, outre les critères énoncés à l'article 3.3. ci-dessus, se réserve le droit de décerner des mentions spéciales afin de valoriser des productions méritantes mais qui ne seraient pas lauréates.

4.5. Modalités de remise des lots

Les participants gagnants seront contactés directement au lycée.

Le lycée se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les lots par des produits au moins équivalents, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Les lots seront donnés directement en main propre aux élèves lauréats. Le lycée ne pourra être tenu responsable de la non-utilisation des lots ou d'une utilisation passée la date de validité des lots.

ARTICLE 5 : Publicité, résultats et diffusion, droit à l'image, propriété intellectuelle

Il est expressément convenu qu'en participant au présent concours, les élèves autorisent le lycée, sans aucune réserve, pendant toute la durée de protection des oeuvres de l'esprit par les lois en vigueur et pour le monde entier, à diffuser leur image et les productions réalisées.

ARTICLE 6 : Litiges, attribution de compétence

Les élèves participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière sans restriction ni réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats.

ARTICLE 7 : Divers

Le règlement du concours national « Zéro Cliché » est disponible et consultable sur le site suivant : <https://www.clemi.fr/fr/zero-cliche/inscriptions-edition-2023.html>.